Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_98-DE

Délibération n°6
-
2025-98 | Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Lot n°3 - Avenant n°1

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 5 décembre 2025, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : André BOUDART

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	11

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Jacques DESIGNE, Arnaud COUE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :
Michel CHRISTOPHE, Michèle LECOMMANDOUX, Karine CRETE.

Madame le Maire rappelle le marché de travaux conclu dans le cadre de la rénovation du bâtiment communal situé rue de Brocéliande, et notamment la délibération n°2025-54 en date du 15 juillet 2025.

Le conseil municipal a attribué le lot n°3 – *Démolition – maçonnerie – gros œuvre* à l'entreprise Agir Constructions, sise 4, zone d'activité de Beaurepaire à Augan (Morbihan), pour un montant de travaux s'élevant à 64 714,57 € H.T.

Cependant, il s'avère que l'installation du chantier a été manifestement sous-évaluée.

Par conséquent, l'entreprise Agir Constructions propose de signer un avenant prenant en compte la durée complémentaire d'installation du chantier :

Récapitulatif	Montant H.T.
Avoir sur marché initial	-1 543,35 €
Installation de chantier pour une durée de 11 mois	5 350,00 €
TOTAL	**3 806,65 €**

En tenant compte des lots déjà attribués, le montant total des entreprises retenues serait de :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
01	TECHLYS	19 970,00 €
02	SARL LE LUHERN	12 402,60 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_98-DE

03	**AGIR CONSTRUCTIONS**	**68 521,22 €**
04	LA MAISON DUBOIS	42 000,00 €
05	DRUGEON COUVERTURE	23 951,78 €
06	EMBELL' FAÇADE	52 000,00 €
07	ROUXEL	32 000,00 €
08	ROUXEL	9 800,00 €
09	GUILLOTIN	43 769,33 €
10	FRANGEUL	6 000,00 €
11	SASU GOLFE PEINTURE	21 793,72 €
12	NAVARRO	15 550,50 €
13	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	17 000,00 €
14	NAVARRO	29 715,38 €
	TOTAL	**394 474,53 €**

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R2122-2, R2123-1 et suivants ,

VU la délibération n°2025-45 en date du 10 juin 2025 portant Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Résultats de l'appel d'offres,

VU la délibération n°2025-53 en date du 10 juillet 2025 portant Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Résultats de l'appel d'offres – Rectification d'erreurs matérielles,

VU la délibération 2025-54 portant Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Résultats de l'appel d'offres complémentaire.

CONSIDERANT la proposition d'avenant n° 1 du lot n°3,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **ACCEPTE** l'avenant n°1 du lot n°3, défini comme suit :

Lot n° 3 – Démolition – maçonnerie – gros œuvre (entreprise Agir Constructions)			
	Marché initial	**Avenant n° 1**	**Nouveau montant du marché**
Montant HT	64 714,57 €	+3 806,65 €	68 521,22 €

➲ **ACTE** que tous les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables,

➲ **DONNE** délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,
André BOUDART

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Le Maire,
Marion LE POGAM

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT